

D. A quoi ce fait est-il dû ?

R. Ce fait est dû à ce que la liberté et la volonté ne possèdent pas la perfection absolue ; et tout en étant l'indice du libre arbitre, ce fait prouve l'absence de la perfection dans la liberté et la volonté, comme l'acte de se tromper accuse l'absence de la perfection dans l'intelligence.

D. Dieu peut-il vouloir le mal moral ?

R. Non.

D. Pourquoi ?

R. Parce qu'étant la perfection infinie, il est souverainement intelligent et libre.

D. En est-il de même pour les bienheureux du ciel ?

R. Oui, parce qu'ils ont l'intuition du souverain bien.

D. Que s'ensuivrait-il si la possibilité de faillir au bien s'alliait à la perfection de la liberté ?

R. Il s'ensuivrait que Dieu, Jésus-Christ, les anges et les bienheureux qui n'ont pas le pouvoir de faillir, ne seraient pas libres ou ne le seraient pas aussi parfaitement que l'homme.

D. Que résulte-t-il de la doctrine de saint Thomas sur cette question ?

R. Il résulte que la faculté de pécher n'est pas une liberté mais une servitude.

D. La philosophie antique a-t-elle entrevu cette condition ?

R. Oui, et en particulier, celle qui enseignait que le sage seul est libre, et qui réservait le nom de sage à celui qui vivait dans l'honnêteté et la vertu.

LA LIBERTÉ HUMAINE DANS LES INDIVIDUS

D. Quelle sauvegarde fallait-il à la liberté humaine sujette, comme on vient de le voir, à la servitude du péché ?

R. Il lui fallait des auxiliaires capables de la diriger vers le bien et de la détourner du mal.

D. Sans cette sauvegarde, la liberté eût-elle été un bien pour l'homme ?

R. Au contraire, elle lui eût été très nuisible.

D. Quel auxiliaire lui était nécessaire en premier lieu ?

R. Une *Loi*, c'est-à-dire une règle de ce qu'il faut faire ou ne pas faire.

D. Les êtres dépourvus de raison peuvent-ils être soumis à une loi ?